

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

12 et 13 octobre 2020
Côte d'Émeraude

Éléments de compte-rendu

↳ Introduction

Propos introductif de Matthias BIGORGNE, Directeur-adjoint du Conservatoire du littoral

↳ Point d'information sur l'actualité de la délégation Bretagne

Intervention de Didier OLIVRY, Délégué de Rivages Bretagne

↳ informations nationales en lien avec la garderie et informations sur les actions de la Direction de la Gestion Patrimoniale

Intervention de Gaëlle MOREAU, Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

La DGPat est une direction du Conservatoire du littoral, chargée, en relation avec les délégations de rivages, du pilotage des dispositifs de gestion patrimoniale des sites.

Elle s'assure que les sites répondent aux exigences fixées par la loi : maintien des équilibres écologiques, qualité paysagère et valorisation du patrimoine naturel et culturel, accessibilité et information du public. Elle est le garant de la qualité des relations conventionnelles avec les gestionnaires et les usagers.

La DGPat est constituée d'une part, en missions thématiques : patrimoine bâti, paysager et culturel, usages et accueil sur les sites et interface terre-mer et d'autre part, en missions transversales : coordination scientifique et patrimoine naturel, gestion - évaluation et garderie, sports de nature.

Le terme de « garderie » désigne l'ensemble des agents employés à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral et la mission du même nom vise à accompagner les agents, sans dépasser les prérogatives de leurs employeurs, sur des questions de professionnalisation : animation du réseau, reconnaissance des métiers, équipement, échange d'expérience...

La séquence d'actualités est là pour présenter cette mission et les travaux en cours et à venir pour les agents du littoral.

À télécharger ➞ [2020-Rencontre-Bretagne-Présentation Gaelle Moreau](#)

« Changement climatique et évolution du trait de côte : le rôle des espaces naturels

Sur un temps long, le "trait de côte" est en perpétuel mouvement. Mais le dérèglement climatique donne aujourd'hui à ces déplacements une ampleur et une soudaineté qui génèrent des enjeux économiques et politiques... et des questionnements pour le Conservatoire du littoral, chargé de préserver des terrains et des sites dont les contours se modifient quasiment à vue d'œil. Comment faire face à ces nouveaux défis ? Faut-il préserver à tout prix ces sites de la submersion marine, ou au contraire miser sur leur "libre évolution" ? Comment de tels choix sont-ils socialement acceptables ? Et comment, au jour le jour, le Conservatoire et les gestionnaires peuvent-ils expliquer et légitimer leur action ?

Table ronde avec Jill MADELENAT, chargée d'études à La Fabrique Écologique, notamment en charge d'une étude sur les impacts du changement climatique sur le littoral Atlantique et les stratégies d'adaptation pour y faire face, Gaëtan DOINEAU, garde du littoral et responsable du pôle technique, environnement et aménagement du territoire à la communauté de communes Côte d'Emeraude, Guillaume DUTHION, chargé d'études Espaces Naturels, Mission Espaces Naturels et Paysages, au Département d'Ille et Vilaine, Régis LEYMARIE, délégué adjoint Normandie au Conservatoire du littoral et Jean-Christophe RENAI, technicien travaux espaces naturels et garde du littoral, au Département d'Ille-et-Vilaine



Le dérèglement climatique génère des effets sur le littoral en général, et le trait de côte en particulier, qui impactent d'une part la biodiversité terrestre et marine (par la modification des habitats, les changements de salinité ou de pH des eaux et des sols, donc par l'évolution des aires de répartition des espèces), et d'autre part la gestion des territoires côtiers. Si les risques littoraux existaient bien avant le dérèglement climatique, ils sont amplifiés par l'artificialisation et l'urbanisation des côtes. Ces risques relèvent de l'érosion d'une part (aggravée par le déficit sédimentaire lié à la baisse du débit et à l'artificialisation des cours d'eau en amont) ; de la submersion d'autre part, en raison de l'élévation du niveau de la mer qui rend les épisodes de tempête plus fréquents, plus violents et plus destructeurs. Dans le phénomène d'élévation du niveau des mers, on estime que 50 % des dû à la dilatation thermique des eaux marines, et 50 % à la fonte des glaces.

Quatre grands types de réponse peuvent être apportés dans la gestion du risque côtier :

- La protection « en dur », via des digues ou des épis. Une analyse coût/bénéfice révèle très vite que cette solution n'est adaptée qu'aux zones à très fort enjeu démographique ou économique (une ville dense). En outre, elle peut constituer une réponse appropriée au risque « submersion », elle est en revanche inadaptée au risque « érosion ».
- La gestion souple, qui relève des solutions fondées sur la nature. La préservation des dunes ou des herbiers est de nature à freiner l'énergie de la houle ; la dépoldérisation contribue à atténuer le risque. Le rechargement sédimentaire (si l'on admet qu'il relève de la gestion souple) doit être utilisé avec discernement.
- La réglementation via les documents d'urbanisme peut être mobilisée pour anticiper les risques futurs, notamment via les Plans de prévention des risques littoraux (PPRL). A noter : suite à la tempête Xynthia, 303 sites prioritaires avaient été déterminés en France, qui devaient faire l'objet d'un PPRL avant 3 ans. En 2020, 40 % de ces sites n'ont toujours pas de PPRL.
- La relocalisation des activités économiques ou des logements. D'un coût élevé cette solution se heurte souvent à un déficit d'acceptabilité par les populations concernées.

Accompagner le recul, anticiper les changements à venir et en cours..., la gestion de l'évolution du trait de côte pose donc au Conservatoire du littoral et à ses gestionnaires de fantastiques défis, et fait sensiblement évoluer leurs métiers. Il s'agira notamment de pouvoir en tirer une nouvelle dynamique pour la préservation des espaces naturels littoraux, les gardes et agents étant conduits à intégrer cette réalité émergente dans leurs pratiques de gestion.

Complément à télécharger ➤ [Exemples d'adaptation du littoral en Normandie et de projets de renaturation](#)

Complément à télécharger ➤ [Gestion du trait de côte - Principe d'action - Orientations stratégiques 2013](#)

↳ **visite du site du Tertre Corlieu sur la commune de Lancieux**

Visite du site avec Gaëtan DOINEAU, garde du littoral et responsable du pôle technique, environnement et aménagement du territoire à la communauté de communes Côte d'Emeraude



Présentation de la position du Conservatoire du littoral sur les questions du changement climatique et de l'évolution du trait de côte avec Gwenal HERVOUËT, délégué adjoint au Conservatoire du littoral



Elaborer un projet de territoire redonnant de la mobilité au trait de côte pour s'adapter au changement climatique avec Tony DUROZIER, chargé de mission programme Adapto au Conservatoire du littoral



↳ **visite du site de l'Anse du Verger, (Cancale),
propriété du Conservatoire du littoral**

Présentation du bilan écologique de 30 années de restauration des dunes d'Ille-et-Vilaine par Jean-Christophe RENAIS, technicien travaux espaces naturels et garde du littoral, au Département d'Ille-et-Vilaine et Vincent JUNG, enseignant chercheur à l'université de Rennes



↳ **visite du site de l'Anse du Guesclin (Saint-Coulomb – Cancale),
propriété du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

Présentation du projet de réhabilitation et de ré-estuarisation de l'anse et visite du site par Jean-François LEBAS, responsable de la mission espaces naturels et paysage et agent du littoral au Département d'Ille-et-Vilaine et Simon CHOLLET, enseignant chercheur à l'université de Rennes



↪ visite de la pointe du Grouin

Circuit sur la pointe du Grouin (Cancale), à la découverte de ses deux façades par Fabrice NEVEU, chef d'équipe Espaces naturels sensibles, Jean-François LEBAS, responsable de la mission espaces naturels et paysage et agent du littoral, et Jean-Christophe RENAI, technicien travaux espaces naturels et garde du littoral, tous les trois au Département d'Ille-et-Vilaine

